

Étude de cas

Le Marais de la Rivière-aux-Cerises

Un exemple de solution nature



Contexte et projet

Le Marais de la Rivière-aux-Cerises est un complexe de milieux humides et forestiers situé en plein cœur de Magog. Dominé par une immense tourbière en formation depuis des millénaires et stockant plus de 100 000 tonnes de carbone, ce territoire de près de 180 ha est aujourd'hui en partie protégé.

Pourtant, des années 1930 à la fin de années 80, le Marais était un territoire mal aimé et fragilisé par le développement urbain, l'exploitation d'une gravière, la création d'étangs artificiels à des fins de pisciculture et l'accumulation de tonnes de déchets sur un dépotoir. En 1985, alors qu'un nouveau projet de développement urbain menaçait de le recouvrir et de le remblayer en grande partie, des citoyen-ne-s se sont mobilisé-e-s. Elles et ils ont proposé aux municipalités un plan d'acquisition et de mise en valeur du territoire afin de le protéger et de le rendre accessible au public. En 1989, grâce à l'aide financière de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), les anciennes Ville et Canton de Magog deviennent propriétaires de 60% des terres du Marais. Depuis 1997, l'Association du Marais de la Rivière-aux-Cerises (LAMRAC) en assure la gestion, la protection et la mise en valeur, ainsi que la sensibilisation et l'éducation du public aux enjeux liés à la biodiversité et aux milieux humides.

LAMRAC gère actuellement 133,4 ha du territoire du Marais. Les terres privées restantes conservent leurs usages résidentiels, commerciaux et agricoles.

La protection de ce Marais engendre d'importantes retombées économiques pour la Ville de Magog, attirant plus de 300 000 visiteurs-euses chaque année sur ses sentiers.

1989

Mobilisation citoyenne et achat partiel du Marais par la Ville et Canton de Magog.

Le Marais obtient le statut de parc public.

1997

Formation de LAMRAC.

1998

Entente de gestion entre la Ville et LAMRAC.

Premier nettoyage du dépotoir.

Obtention du statut de site de conservation par la MRC Memphrémagog.

1999

Début de l'aménagement des sentiers et passerelles.

Pourquoi protéger le Marais?

La protection de ce milieu naturel exceptionnel répond à plusieurs défis sociétaux et apporte de nombreux bénéfices:

- Atténuation et adaptation aux changements climatiques (captation et stockage du carbone, lutte aux îlots de chaleur)
- Préservation de la biodiversité
- Gestion des risques naturels (atténuation des inondations)
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Amélioration de la santé humaine
- Développement socio-économique durable
- Création d'emplois
- Éducation et recherche scientifique

Implication de la Municipalité

- Projet en partie initié par le maire de l'ancien Canton de Magog
- Acquisition des terres du Marais
- Entente de gestion avec LAMRAC
- Subventionnaire principal de LAMRAC (environ 30% du budget annuel des opérations)

Photographie : Marco Bergeron

Obstacles, leviers et menaces

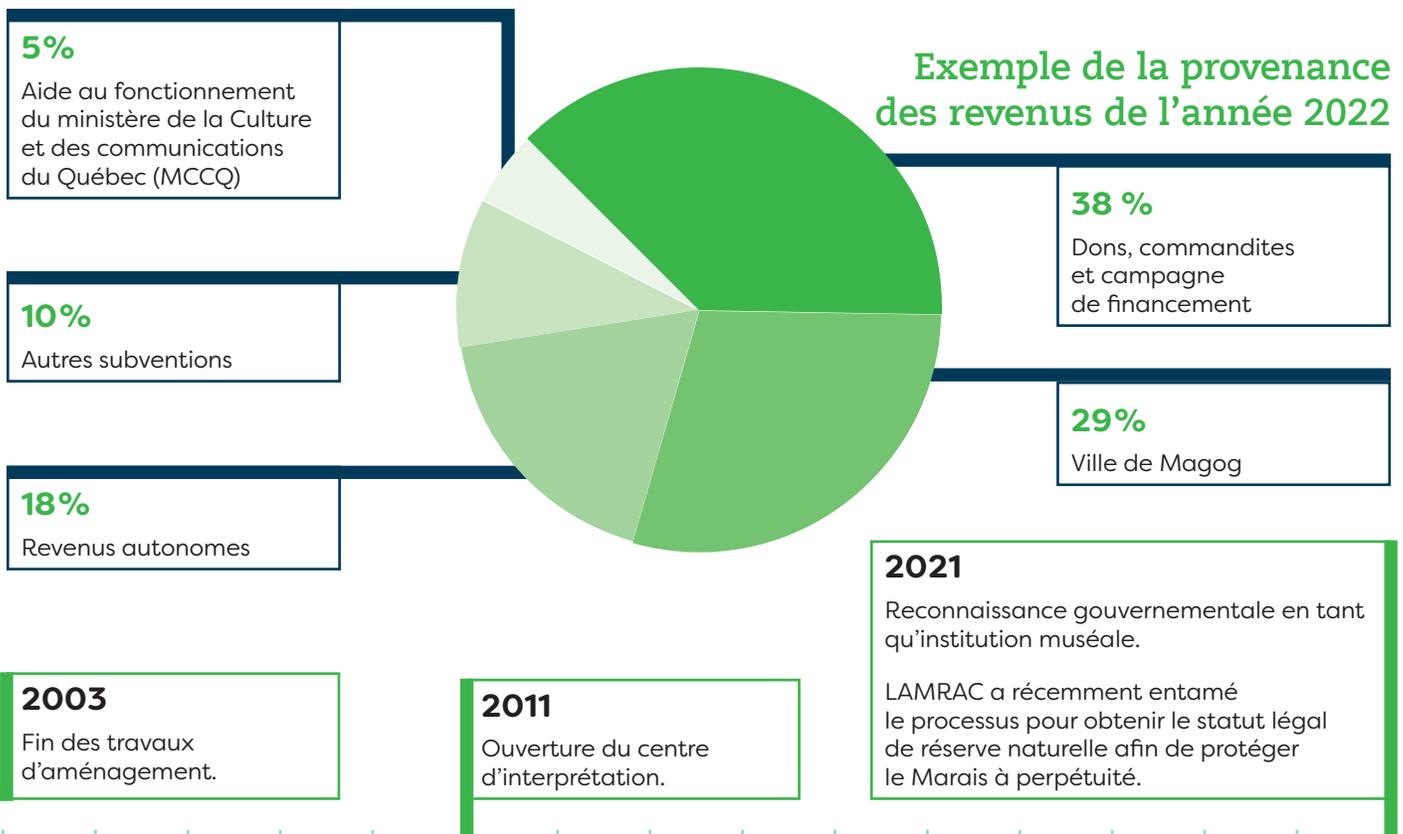
Obstacles	Leviers	Menaces actuelles
<ul style="list-style-type: none"> ■ Achat des terres ■ Entente entre les deux anciennes municipalités, Ville et Canton de Magog ■ Développement immobilier par les propriétaires limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concertation et mobilisation des citoyen-ne-s ■ Volonté d'action du monde municipal ■ Participation financière de la FFQ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Espèces exotiques envahissantes ■ Pollution de l'eau ■ Proximité du milieu urbain ■ Tenure privée de certains lots du marais ■ Dépendance au financement externe

Mode de gouvernance

LAMRAC est un organisme de charité reconnu qui a adopté un mode de gouvernance transparent et inclusif pour la gestion du Marais. Bien que la Ville soit propriétaire du territoire du Marais, ses limitations et celles de LAMRAC sont inscrites dans une entente de gestion qui est respectée par les deux parties.

Financement

- Achat des terres: 70% financés par la FFQ et 30% par les municipalités.
- Aménagement d'infrastructures et construction du centre d'interprétation: financement provenant du milieu privé, des partenaires locaux, de la ville de Magog et d'instances provinciales et fédérales.



Le projet «En mode Solutions nature»

Porté par Nature Québec et la Société pour la Nature et les parcs (SNAP) - Section Québec, le projet En mode Solutions nature vise à atténuer et s'adapter aux changements climatiques par la mise en place de solutions nature en territoire québécois.



Qu'est-ce que les solutions nature pour le climat?

Les solutions nature pour le climat (SNC) (nature-based climate solutions en anglais) sont un ensemble d'actions mettant de l'avant les écosystèmes dans la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Elles visent la protection, la meilleure gestion et la restauration des milieux naturels et elles s'appliquent tant aux secteurs de l'agriculture, de la gestion des eaux, de la foresterie que de l'aménagement urbain. Contrairement aux technologies et aux infrastructures "grises", elles génèrent plusieurs co-bénéfices pour la biodiversité et les populations humaines.

Ce document décrit un exemple de solution nature: la protection d'un milieu humide.

Pour plus d'information concernant le projet de conservation du Marais de la Rivière-aux-Cerises, consultez la section *Outils et documentation* de solutions-nature.org

Associé-e-s au projet de conservation du Marais de la Rivière-aux-Cerises

Gestionnaire du territoire



L'Association du Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises

Partenaires gouvernementaux

